

Faculté de théologie Jean Calvin
d'Aix-en-Provence

FAUT-IL COMPRENDRE HÉBREUX 10:26-31
DANS UN CONTEXTE D'ALLIANCE ?

Lucas Yann COBB

AIX-EN-PROVENCE, FRANCE
2019

Car, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins; de quel pire châtement pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce? Car nous connaissons celui qui a dit: À moi la vengeance, à moi la rétribution! et encore: Le Seigneur jugera son peuple. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant. (Hé 10:26-31)

INTRODUCTION

Plusieurs personnes ont été perturbées par le passage d'Hébreux 10:26-31 (ci-dessus) qui déclare que si quelqu'un pèche volontairement, il ne reste plus de sacrifices pour ses péchés. Cette affirmation de l'épître aux Hébreux semble entrer en contradiction explicite avec 1 Jean : « Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. » (1 Jean 1:9) ou bien avec ces paroles de Jésus : « Je vous le dis en vérité, tous les péchés seront pardonnés aux fils des hommes, et les blasphèmes qu'ils auront proférés; » (Mc 3:28). Bien souvent, nous aimons beaucoup ces passages qui déclarent que tous les péchés peuvent être pardonnés par le sang de Jésus. Cependant, nous oublions bien souvent les passages comme Hébreux 10, la suite de Marc 3 : « mais quiconque blasphémera contre le Saint-Esprit n'obtiendra jamais de pardon : il est coupable d'un péché éternel. » (Mc 3:29) ou encore la fin de 1 Jean : « Il y a un péché qui mène à la mort; ce n'est pas pour ce péché-là que je dis de prier. ».

La question qui se pose donc est la suivante : comment faut-il comprendre le passage d'Hébreux 10 qui semble entrer en opposition avec les autres textes qui assurent que tous les péchés sont pardonnables ? Y a-t-il certains passages qui sont vrais et d'autres faux ?

Ma thèse est la suivante : le péché en question ne peut être que l'apostasie de l'alliance. C'est-à-dire que celui qui ne peut plus recevoir de sacrifice ne peut être que quelqu'un qui a été dans l'alliance mais qui se rebelle ouvertement contre Dieu et qui se comporte comme s'il n'avait jamais été dans l'alliance.

Pour prouver cela, il nous faudra, dans un premier temps, analyser le contexte du passage. Ensuite, il s'agira de vérifier si ce dernier fait clairement référence à l'alliance et à un cas d'apostasie. Ce n'est qu'après qu'il faudra étudier les autres preuves et enfin, évaluer les autres positions sur le sujet.

I. CONTEXTE

A) Les destinataires

Afin de bien comprendre le passage que nous allons étudier, il est très important de savoir à qui cette épître a été écrite. Les commentateurs s'accordent pour dire que cette épître a été rédigée pour encourager à la persévérance dans la foi. En effet, les destinataires se demandaient si la foi chrétienne valait vraiment la peine et s'il ne valait pas mieux la quitter. Certaines personnes l'ont même déjà fait (Hé 10:25) et c'est pour cela que, tout au long de l'épître, il y a des exhortations à rester dans l'Église : « N'abandonnons pas notre assemblée comme c'est la coutume de quelques-uns »¹ (Hé 10:25), « Nous désirons que chacun de vous montre le même zèle pour conserver jusqu'à la fin une pleine espérance » (Hé 6:11), « courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte, ayant les regards sur Jésus, qui suscite la foi et la mène à perfection ; » (Hé 12:1-2). Cet écrit a donc probablement été rédigé pour d'anciens juifs qui sont venus à la foi en Jésus mais qui ne voient pas la supériorité de ce qu'a fait Christ par rapport à la religion de leurs ancêtres.

B) But de l'épître

Pour encourager à rester dans l'Église, l'auteur de l'épître² cherche donc à montrer la supériorité du ministère de Christ et de la Nouvelle Alliance par rapport au système sacrificiel de l'ancienne (Hé 5 et 7...) et à la présence de Dieu parmi son peuple (Hé 9 et 10)... Cependant, à des personnes qui pensent retourner à la religion de leurs pères, il veut aussi montrer la continuité qu'il y a avec le peuple d'Israël³. C'est pourquoi il décrit ce que l'on appelle la nuée de témoins, c'est-à-dire des exemples notables de croyants dans l'Ancien Testament (Hé 11). Toutefois, si la Nouvelle Alliance est *plus excellente*, pour reprendre l'expression d'Hébreux 8, les attentes sont aussi plus importantes et les jugements bien supérieurs. Si l'on quitte l'Église, les conséquences seront pires que celles que l'on peut imaginer. C'est bien pour cela que l'auteur de l'épître écrit : « Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde ... *de quel pire châtiment* pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance,

1 Sauf indication contraire, toutes les citations bibliques sont tirées de la Bible Louis Second, nouvelle édition de Genève, 1979.

2 On ne connaît pas l'identité de cet auteur. Il est clair qu'il y a plusieurs liens avec l'apôtre Paul au niveau de la théologie. Le fait que l'auteur connaisse Timothée (qui est probablement le même que celui à qui Paul écrit) est un indice frappant de cela. Cependant, on remarque aussi de grandes différences avec l'enseignement de Paul. Il y a une forte insistance sur le caractère sacrificiel de la croix mais aussi sur la dimension sacerdotale du ministère de Jésus. Par conséquent, l'auteur est quelqu'un qui est proche de Paul mais qui n'est pas Paul.

3 Voir G. VOS, *Redemptive History and Biblical Interpretation*, Presbyterian and reformed publishing company, 1980 (chapitre 6 : Hebrew, the epistle of the diatheke)

par lequel il a été sanctifié » (Hé 10:28-29)⁴. Le mot d'ordre de l'épître est donc : n'abandonnez pas la foi en Jésus-Christ, celui-ci est l'accomplissement des promesses faites à vos pères et il dépasse toutes les espérances qu'on pouvait avoir à son sujet.

C) Contexte littéraire

Nous voyons bien une insistance à la persévérance dans notre passage. En effet, une chose que peu de commentateurs notent est le « car » au début du verset 26. L'auteur explique bien que ce qui vient d'être dit avant a un lien important avec ce péché non-expiable. Or dans le passage précédent il est écrit :

Retenons fermement la profession de notre espérance, car celui qui a fait la promesse est fidèle. Veillons les uns sur les autres, pour nous exciter à l'amour et aux bonnes œuvres. N'abandonnons pas notre assemblée, comme c'est la coutume de quelques-uns ; mais exhortons-nous réciproquement, et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour. *Car*, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité... (Hé 10:23-26)⁵

Il faut donc comprendre notre passage en se rappelant que des personnes décident de quitter leur assemblée et que c'est cela qui semble être critiqué. Une étude du contexte littéraire nous indiquerait donc, à premier abord, que le péché volontaire qui vient après la connaissance de la vérité est bien un péché d'apostasie. C'est-à-dire : renier la foi que nous professons ou plutôt, ici, abandonner l'Église pour une autre religion⁶.

II. LE PÉCHÉ POUR LEQUEL IL NE RESTE PLUS DE SACRIFICE : L'APOSTASIE

A) Le péché non-expiable de Nombres 15 et la ressemblance avec Hébreux 10

Pour savoir s'il est bien question d'un péché d'apostasie, il faut regarder les ressources qu'utilise l'auteur de l'épître. Certains voient en Hébreux 10:26-29 une référence au péché contre le Saint-Esprit puisqu'il est écrit « et qui aura outragé l'Esprit de la grâce » (Hé 10:29)⁷ mais il est plus probable, d'après la majorité des commentateurs, de voir ici une référence au péché non-expiable évoqué dans l'ancien testament. Ce péché non-expiable est bien décrit en Nombres 15 :

4 Italique ajouté

5 Italique ajouté

6 Ou encore, un adultère (pour reprendre le vocabulaire de l'ancien testament). Une personne, après être « marié » à Dieu par alliance consentie ou non, va vers d'autres dieux et se prostitue avec eux.

7 Pour plus de détails, le chapitre de Berkouwer sur le péché contre le Saint-Esprit dans son ouvrage sur le péché est très intéressant. Il distingue le péché contre le Fils de l'homme, c'est-à-dire « celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu » (Hé 10:29) et le péché contre le Saint-Esprit, c'est-à-dire celui « qui aura outragé l'Esprit de la grâce » (Hé 10:29). On pourrait plus développer mais le sujet de ce devoir n'étant pas le péché contre le Saint-Esprit, nous allons donc clore ici la discussion.

Si vous péchez involontairement⁸, ... elle [l'assemblée] offrira encore un bouc en sacrifice d'expiation. ... et il leur sera pardonné; car ils ont péché involontairement, et ils ont apporté leur offrande, ... *Mais* si quelqu'un, indigène ou étranger, agit la main levée, il outrage l'Eternel; celui-là sera retranché du milieu de son peuple. Il a méprisé la parole de l'Eternel, et il a violé son commandement: celui-là sera retranché, *il portera la peine de son iniquité*. (Nb 15:22-31)⁹

La similitude entre Nombres 15 et Hébreux 10 est flagrante. Non seulement, la personne qui pêche à main levée est exclue du peuple de l'alliance mais en plus elle doit « porter la peine de son iniquité » (v.31). Cela implique que, tout comme dans Hébreux 10, il n'y a pas d'expiation possible. Celui qui a grandi dans l'alliance, mais qui n'était pas pour autant croyant, décide par ses œuvres de rompre le seul moyen possible de vivre avec Dieu. Il choisit ainsi de se rebeller contre l'Éternel. Mais est-ce vraiment cela ? Le péché commis « à main levée » n'est-il pas autre chose ? Le professeur Jay Sklar, dans son ouvrage sur le Lévitique¹⁰, remarque à juste titre que la même expression est utilisée en 1 Rois 11:26. Voilà le passage en question : « Jéroboam aussi, serviteur de Salomon, leva la main contre le roi. ». Le contexte de 1 Rois indique clairement qu'il s'agit d'une rébellion ouverte contre le suzerain. Il est donc normal de penser que le péché « à main levée » est une action de rébellion ouverte contre Dieu, le Seigneur du peuple. Tout comme Jéroboam, en faisant le péché « à main levée » nous nous faisons ouvertement l'ennemi du roi. La punition du rebelle est donc l'exclusion du peuple de Dieu et l'impossibilité du salut.

Cela n'est-il pas semblable à notre passage ? Dans les deux cas, nous avons affaire à quelqu'un qui semble avoir été aux bénéfices de l'alliance de Dieu (Nb 15:30¹¹ et Hé 10:26 et 29), qui pêche volontairement et ouvertement (Nb 15:30 et Hé 10:26), qui se rebelle contre Dieu, qui le blasphème (Nb 15:30 et Hé 10:26 et 29)¹² et pour lequel il ne reste plus de sacrifice (Nb 15:31 et Hé 10:26)

8 Il faut comprendre le « vous » comme parlant d'une assemblée.

9 Italiques ajoutés

10 J. SKLAR, *Leviticus*, dans la série Tyndale Old Testament commentaries (TOTC), Inter-Varsity Press, USA, 2014 p.43

11 Il est vrai qu'il est question de l'étranger et de l'indigène dans le passage. Cependant, le fait que ce soit un péché à main levée implique que le pêcheur sait ce qu'il fait. Il connaît donc la Loi de Dieu sans forcément être dans l'alliance. Le passage d'Hébreux 10 est plus clair là-dessus puisqu'il est dit que la personne en question a été sanctifiée par le sang de l'alliance. Nous reviendrons là-dessus.

12 Si on comprend l'expression « à main levée » à partir du texte de 1 Rois 11, il est très clair que le péché dans Nombre 15 est une rébellion contre l'Eternel. L'aspect de rébellion est peut-être moins flagrant dans le texte d'Hébreux 10. Cependant, plusieurs détails nous permettent de ne pas omettre cette dimension. Il faut bien faire attention au langage utilisé dans Hébreux 10 : le fait que l'on parle de quelqu'un qui a « foulé aux pieds le Fils de Dieu » (Hé 10:29) nous montre bien qu'il s'agit d'un acte fort de mépris contre Dieu. Non seulement l'apostat pêche volontairement mais en plus il pêche avec mépris contre Dieu. Le mot « volontairement » (v.26), traduisant ἑκουσίως, n'est utilisé qu'une autre fois dans le Nouveau Testament et ne nous aide pas à éclairer le passage. Cependant, un exemple dans la septante peut nous aider. En 2 Maccabés 14:3 il est question d'un certain Alkime qui « s'était volontairement souillé aux temps de la dissidence, comprenant que d'aucune façon il n'y avait pour lui de salut, ni désormais d'accès possible au saint autel, » (Bible Osty, éditions du Seuil, 1973). En se souillant ἑκουσίως (volontairement), Alkime comprend qu'il n'a plus de salut et qu'il n'a plus de sacrifice. Ce que l'on peut tirer de ce passage c'est que le mot ἑκουσίως est très fort. Pêcher volontairement signifie donc bien se rebeller contre Dieu.

mais qui attend un jugement terrible qui est l'exclusion de l'alliance voire, dans Hébreux 10, un feu dévorant (Hé 10:27). Une étude attentive de Nombres 15 nous a donc permis d'identifier le sens profond du péché volontaire. Ce dernier se veut ouvertement rebelle contre Dieu.

B) Le langage d'alliance

Cependant, il est nécessaire d'en dire plus. Si Nombres 15 nous montre que le péché en question est ouvertement contre Dieu, il ne nous explique pas vraiment la sentence de l'auteur qui dit « après avoir reçu la connaissance de la vérité » (Hé 10:26)¹³ ou encore cette phrase « qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, » (Hé 10:29). Il faut donc maintenant approfondir le texte. En faisant cela, nous remarquons que le texte d'Hébreux 10 est rempli de références à l'alliance. Cela pourrait pencher en faveur de notre interprétation d'un apostat de l'alliance. Mais avant de trancher, il nous faut étudier ces références.

1) « Être sanctifié » dans Hébreux et sa signification dans le chapitre 10

Une des phrases qui peut gêner le lecteur d'Hébreux est bien « Celui qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, » (Hé 10:29). Comment comprendre ce verset ? Peut-on être sanctifié d'une manière qui ne soit pas intérieure ? Peut-on être sanctifié sans avoir la foi ? La question qui est derrière celles-ci est la suivante : parle-t-on dans ce texte de quelqu'un qui a la foi ou non ? La réponse à cette question permettra de savoir s'il s'agit d'un cas d'apostasie de l'alliance ou bien d'autre chose. Pour savoir ce que l'auteur veut dire par « sanctifier », il est important de regarder l'emploi de ce mot dans l'épître avant même de regarder le reste de la Bible. Le verbe *ἀγιάζω* revient six fois dans l'épître (2:11, 9:13, 10:10, 10:14, 10:29, 13:12). Il est employé pour parler le plus souvent des croyants (Hé 10:14) mais aussi, dans le cas d'Hébreux 9:13, du corps. Cette deuxième dimension est beaucoup plus apparente dans le reste de la Bible (Ex 20:8, 29:36, Mt 23:17...). C'est pour cela que l'on donne traditionnellement la définition « être mis à part »¹⁴ à sanctifier¹⁵. Cela signifie donc que le pécheur d'Hébreux 10 est mis à part grâce au sang de l'alliance et qu'il peut être croyant ou non-croyant puisque le mot sanctifier ne renvoie pas nécessairement, dans l'épître, à des croyants. Le minimum qu'on puisse dire c'est

13 Nous verrons cela plus en détails dans la partie sur les preuves supplémentaires.

14 Pour plus de détails voir J. SKLAR, *Leviticus*, dans la série Tyndale Old Testament commentaries (TOTC), Inter-Varsity Press, USA, 2014, p.39-40

15 Il faut différencier sanctifier d'avec la sanctification interne. La sanctification interne est la lutte contre le péché mais la racine sanctifier ne fait toujours référence à cela. La différence est apparente dans l'emploi. En effet, on ne dit pas « je me sanctifie » mais « je travaille à ma sanctification ».

qu'elle est aux bénéfices de l'alliance par laquelle il a été sanctifié. Il n'y a pas ici d'autres interprétations possibles ! Jay Sklar souligne que quand la sanctification d'un objet ou d'une personne se fait, il y a forcément une relation spéciale avec elle (Lv 11:44-45)¹⁶. Il en est de même pour la personne sanctifiée par le sang de l'alliance : elle possède une relation toute spéciale qui implique une appartenance à l'alliance.

2) Le sang de l'alliance

Cela est d'autant plus clair avec l'expression « le sang de l'alliance ». Cette expression ne revient que peu de fois dans la Bible. On ne la trouve qu'une seule fois dans l'Ancien Testament (Ex 24:8¹⁷), une fois dans chaque évangile synoptique, une fois dans l'épître aux Corinthiens et trois fois dans l'épître aux Hébreux. Dans l'épître, le mot « sang » revient vingt-deux fois et le mot « alliance » ou « testament »¹⁸ revient vingt et une fois. Cela souligne l'insistance et le développement de ce thème. L'utilisation la plus flagrante de cette expression est dans Hébreux 9. L'auteur décrit la scène d'institution de l'alliance sinaïtique en Exode 24 :

Car là où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur soit constatée. Un testament, en effet, n'est valable qu'en cas de mort, puisqu'il n'a aucune force tant que le testateur vit. Voilà pourquoi c'est avec du sang que même la première alliance fut inaugurée. Moïse, après avoir prononcé devant tout le peuple tous les commandements de la loi, prit le sang des veaux et des boucs, avec de l'eau, de la laine écarlate, et de l'hysope; et il fit l'aspersion sur le livre lui-même et sur tout le peuple, en disant: Ceci est le sang de l'alliance que Dieu a ordonnée pour vous. Il fit pareillement l'aspersion avec le sang sur le tabernacle et sur tous les ustensiles du culte. Et presque tout, d'après la loi, est purifié avec du sang, et sans effusion de sang il n'y a pas de pardon. (Hé 9:16-22)

La sanctification par le sang de l'alliance fait donc référence à l'aspersion du sang lors de son institution. Les commentateurs voient dans l'expression « le sang de l'alliance » en Hébreux 10:29 une référence explicite à l'institution de l'alliance mosaïque¹⁹. Il y a probablement une équivalence qui est faite avec la nouvelle alliance. Christ le dit lui-même : « Il prit de même la coupe, après le souper, et la leur donna, en disant: Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang, qui est répandu pour vous. » (Lc 22:20). Quand l'auteur veut dire que le pêcheur d'Hébreux 10 est sanctifié par le sang de l'alliance, cela signifie qu'il appartient à la nouvelle alliance²⁰. Il est mis à part grâce au

¹⁶ *ibid*

¹⁷ Il est aussi dans la LXX en Za 9:11.

¹⁸ Διαθήκη signifie soit alliance soit testament.

¹⁹ Voir exemple W. L. LANE, *Hebrews 9-13*, série Word Biblical Commentary, pas de lieu, 1991, p.294

²⁰ Il y a plusieurs autres points qui nous font remarquer cela. Premièrement la seule raison valable exégétiquement pour laquelle le jugement est plus sévère est l'appartenance à la nouvelle alliance. Deuxièmement, l'auteur parle ici à des personnes chrétiennes qui sont dans la nouvelle alliance. Celui qui quitte l'assemblée a donc toutes les chances d'être lui aussi dans cette alliance.

sang précieux de Jésus mais est ensuite exclu de l'alliance parce qu'il n'en était pas digne. Toute autre interprétation ne découle pas du texte. Le passage dans Exode 24 nous le montre bien, toutes les personnes sanctifiées par le sang de l'alliance, idolâtres ou non, sont dans cette alliance. D'après Hébreux 10, le seul moyen de sortir de la nouvelle alliance est de faire le péché non-expiable mais non pas de ne pas être croyant.

3) L'unique référence à des malédictions d'alliance

Le fait que le pêcheur appartienne à l'alliance est aussi appuyé par le fait que l'auteur ne cite que des passages qui font référence à des apostats de l'alliance. Regardons toutes les citations de notre passage. La première citation vient de Deutéronome 17:6 « Celui qui mérite la mort sera exécuté sur la déposition de deux ou trois témoins ; ». Ce qui est très flagrant c'est que la peine de mort est due à une transgression de l'alliance. Toute juste avant le passage cité, il est écrit :

Il se trouvera peut-être au milieu de toi dans l'une des villes que l'Eternel ton Dieu te donne, un homme ou une femme faisant ce qui est mal aux yeux de Dieu et transgressant son alliance ; en allant auprès d'autres dieux pour les servir et se prosterner devant eux ... alors tu feras venir à tes portes l'homme ou la femme qui sera responsable de cette mauvaise action, et tu lapideras ou tu puniras de mort cet homme ou cette femme. (v. 2-3).

Il est donc probable qu'il soit de même dans le passage d'Hébreux 10. Il serait ainsi question des personnes transgressant l'alliance et par conséquent de personnes qui la compose.

Il est inutile de reparler de l'expression « sang de l'alliance » puisque nous l'avons évoquée *supra*. En revanche, il faut s'arrêter sur la citation suivante : « À moi la vengeance et la rétribution... L'Éternel jugera son peuple » (Dt 32:35-36). Elle se situe dans le cantique de Moïse. Il n'est pas question d'apostats de l'alliance dans ce verset, Moïse fait plutôt référence aux nations. Cependant, tout ce chapitre est imbriqué entre les malédictions de l'alliance et les bénédictions de l'alliance. L'auteur de l'épître aux Hébreux est donc très clair sur ce point : il utilise le langage de l'alliance et il développe cela en citant des textes qui parlent d'apostasie et des bénédictions ou des malédictions de l'alliance. En faisant cela, il rappelle toutes les conditions et les malédictions qu'impliquent l'alliance.

4) Un jugement plus terrible

Un autre point en faveur de l'interprétation qui énonce que cette personne est quelqu'un qui était dans la Nouvelle Alliance mais qui l'a reniée est « le jugement plus terrible ». Nous l'avons vu

en introduction, l'auteur de l'épître essaie de montrer plusieurs choses. Il essaie de montrer la continuité de la nouvelle et de l'ancienne Alliance mais aussi de montrer la supériorité de la nouvelle. Cette supériorité implique de plus grandes bénédictions mais aussi une plus grande responsabilité. Ce qui explique la grandeur du châtement est bien cette supériorité de la nouvelle alliance. Le fait qu'il y ait une plus grande responsabilité implique que l'apostat était dans l'alliance puisqu'il a un châtement qui est similaire à celui des apostats de l'alliance (Lev 20, Dt 17, Nb 15...). Toutes ces références à l'alliance démontrent bien que l'auteur cherche à décrire le cas d'un apostat de l'alliance.

III. PREUVES SUPPLÉMENTAIRES

Tout ce que nous avons vu précédemment vient de ce qu'on appelle l'exégèse du texte. Nous avons proposé que, après analyse du passage, il semble très clair que l'auteur parle ici de personnes dans l'alliance, mais non forcément croyantes, qui quittent l'Église en la rejetant de manière explicite et en étant rebelles à Dieu et à sa loi (Hé 10:27). Nous allons étudier les autres textes bibliques pour pousser la réflexion plus loin et pour avoir d'autres preuves que celles qui ont été avancées.

A) L'impossibilité de perdre la foi

Depuis le début, nous avons dit que cet apostat n'est pas forcément croyant et cela est fondamental. Il convient maintenant de prouver que l'auteur parle ici de personnes qui n'ont jamais cru en Dieu. En effet, le but de l'épître n'est pas forcément de faire peur aux croyants mais simplement de leur montrer que leur sort est bien plus favorable que celui des personnes qui quittent l'assemblée (Hé 10:25) car ces derniers ne peuvent pas revenir en arrière puisqu'ils ont blasphémé contre le Christ et l'Esprit-Saint. L'auteur ne dit pas ici : « attention à ne pas perdre la foi » puisqu'il affirme bien que cela ne les concerne pas. C'est pourquoi il écrit :

Quoique nous parlions ainsi, bien-aimés, nous attendons, pour ce qui vous concerne, des choses meilleures et favorables au salut. Car Dieu n'est pas injuste, pour oublier votre travail et l'amour que vous avez montré pour son nom, ayant rendu et rendant encore des services aux saints. (Hé 6:9-10)

Ce qui est frappant c'est que ces versets se situent après un passage analogue à celui d'Hébreux 10:29-31. Dans le contexte, l'auteur parle de ceux qui ont eu part au Saint-Esprit et qui sont tombés. Le texte dit que ceux-ci ne pourront pas revenir. Nous traiterons de ce passage, qui semble aller à l'encontre de ce que je dis, dans le prochain point.

L'Écriture atteste qu'un chrétien ne peut pas perdre la foi mais que s'il l'est un jour, alors ce sera pour l'éternité. Plusieurs textes sont très forts à ce sujet. Prenons l'exemple de Jésus qui dit « Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité. » (Mt 7:23). Il ne dit pas : je ne vous connais *plus* mais je vous connaissais avant. Jésus dit bien : je ne vous ai *jamais* connu. Cela implique que ces personnes n'ont jamais eu la foi même si elles en avaient l'apparence. Ces personnes étaient probablement dans l'Église (Mt 7:22) mais elles ne se sont pas appuyées sur Dieu. L'apôtre Jean semble penser la même chose puisqu'il écrit : « Ils sont sortis du milieu de nous, mais ils n'étaient pas des nôtres; car s'ils eussent été des nôtres, ils seraient demeurés avec nous, mais cela est arrivé afin qu'il fût manifeste que tous ne sont pas des nôtres. » (1 Jn 2:19). Les antichrists sont donc dans l'Église mais ne sont pas chrétiens. Le fait qu'ils la quittent prouve qu'ils n'étaient pas vraiment chrétiens même si tout portait à le croire. Les croyants ne peuvent donc pas perdre la foi²¹ mais des non croyants peuvent se faire passer pour des croyants. Notre passage ne parle donc pas d'une perte de la foi mais bien d'un apostat de l'alliance, quelqu'un qui n'était pas croyant et qui ne pourra jamais le devenir puisqu'il a foulé aux pieds le Fils de Dieu.

B) La ressemblance avec Hébreux 6 et son interprétation

Une des choses qui est très frappante dans ce passage d'Hébreux 10 c'est qu'il a un parallèle au chapitre 6 :

Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint-Esprit, qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, et qui sont tombés, soient encore renouvelés et amenés à la repentance, puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie. (Hé 6:4-6)

Le parallèle n'est-il pas frappant ? Pour montrer que le parallèle est encore plus fort, il faut prendre le texte dans son ensemble. Pour pouvoir faire cela, voilà un tableau, ci-dessous, qui résume les ressemblances entre les passages.

Titre : Tableau mettant en avant les ressemblances entre l'apostasie d'Hébreux 6 et d'Hébreux 10

	Hébreux 4-6	Hébreux 10
Contexte	« <i>Ainsi</i> , puisque nous avons un grand <i>souverain sacrificateur</i> qui a traversé les cieux, Jésus, le Fils de Dieu, demeurons	« <i>Ainsi</i> donc, frères, puisque nous avons, au moyen du sang de Jésus, une libre entrée dans le sanctuaire par la route

²¹ Voir aussi Rm 8:38-39.

	fermes dans la foi que nous professons ... <i>Approchons-nous donc</i> avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins » (Hé 4:14-16)	nouvelle et vivante qu'il a inaugurée pour nous au travers du voile, c'est-à-dire, de sa chair, et puisque nous avons un <i>souverain sacrificateur</i> établi sur la maison de Dieu, <i>approchons-nous</i> avec un coeur sincère, dans la plénitude de la foi, les coeurs purifiés d'une mauvaise conscience, et le corps lavé d'une eau pure. » (Hé 10:19-22)
	« demeurons <i>fermes</i> dans la foi que nous <i>professons</i> » (Hé 4:14)	« Retenons <i>fermement</i> la <i>profession</i> de notre espérance, » (Hé 10:22)
	« La doctrine des baptêmes, » (Hé 6:2)	« les coeurs purifiés d'une mauvaise conscience, et le corps lavé d'une eau pure. » (Hé 10:22)
Les Textes en question	« Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint-Esprit, qui ont goûté <i>la bonne parole de Dieu</i> et les puissances du siècle à venir, » (Hé 6:4-5)	« Car, si nous péchons volontairement après avoir reçu la <i>connaissance de la vérité</i> , il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, » (Hé 10:26)
	« Ils crucifient pour leur part le <i>Fils de Dieu</i> et l'exposent à l'ignominie. » (Hé 6:6)	« de quel pire châtiment pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le <i>Fils de Dieu</i> , qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce? » (Hé 10:29)

Il est donc probable que les deux textes évoquent la même réalité. Or il est très clair qu'il s'agit, dans le cas d'Hébreux 6, d'une apostasie de l'alliance. Les verbes employés : « être éclairé », « goûter » et « avoir part », sont des verbes très forts mais ils peuvent aussi être employés dans un sens plus faible. Ces personnes ont bien vécu quelque chose d'exceptionnel en étant dans l'Église mais cela n'est pas aussi fort que la foi des croyants. La parabole que donne l'auteur explique bien cela :

Lorsqu'une terre est abreuvée par la pluie qui tombe souvent sur elle, et qu'elle produit une herbe utile à ceux pour qui elle est cultivée, elle participe à la bénédiction de Dieu;

mais, si elle produit des épines et des chardons, elle est réprouvée et près d'être maudite, et on finit par y mettre le feu. (Hé 6:7-8)

Ces personnes venaient régulièrement à l'Église et ont eut part aux bénédictions de l'alliance dans laquelle ils étaient, malheureusement ils ont fait pousser des chardons au lieu de faire pousser de l'herbe. Les deux appartiennent à la même terre (l'Église ou l'alliance) et reçoivent les mêmes bénédictions mais l'un choisit la vie et l'autre la mort.

Ce passage d'Hébreux 6 ne nous dit donc pas, tout comme Hébreux 10, que nous pouvons perdre notre salut ou bien perdre notre foi. Il dit plutôt que si nous sommes dans l'alliance mais que nous décidons de quitter nos assemblées alors nous ne pourrons pas revenir parce que nous pensons que Dieu n'est pas grand-chose. Nous pensons que le fait de renier ouvertement Dieu n'est pas autrement grave.

C) La connaissance de la vérité et l'emploi paulinien

Une chose qui est aussi intéressante est la référence à la « connaissance de la vérité » (Hé 10:26). Il est très facile de passer à côté de cette référence. Après recherches, Paul est le seul autre à utiliser textuellement cette expression : « τὴν ἐπίγνωσιν τῆς ἀληθείας »²². Cette expression ne revient que dans les épîtres pastorales : une fois dans 1 Timothée (1 Ti 2:4), deux fois dans 2 Timothée (2 Ti 2:25 et 3:7) et une fois dans Tite (Ti 1:1). Ce qui est très intéressant dans l'emploi de cette expression dans les lettres à Timothée est le contexte. Il est soit question d'Hyménée et d'Alexandre lesquels sont « livrés à Satan, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphémer » (1 Ti 1:20) ou bien d'Hyménée et de Philète qui « se sont détournés de la vérité, disant que la résurrection est déjà arrivée, et qui renversent la foi de quelques-uns » (2 Ti 2:18). Il est aussi question de personnes :

qui captivent des femmes d'un esprit faible et borné, chargées de péchés, agitées par des passions de toute espèce, apprenant toujours et ne pouvant jamais arriver à la *connaissance de la vérité*. De même que Jannès et Jambres s'opposèrent à Moïse, de même ces hommes s'opposent à la vérité, étant corrompus d'entendement, réprouvés en ce qui concerne la foi. Mais ils ne feront pas de plus grands progrès; car leur folie sera manifeste pour tous, comme le fut celle de ces deux hommes. (2 Ti 3:6-9)

Il est très clair, d'après ces passages, que nous avons affaire à des personnes non-croyantes. Mais comme dans le cas d'Hyménée, d'Alexandre et de Philète ils se détournent de la vérité et rejettent l'Église explicitement puisque leur « folie est manifeste pour tous » (2 Ti 3:9) et qu'ils enseignent contre l'enseignement principal de la foi chrétienne : la résurrection des morts (Hé 6:1-2 et 1 Co

²² Il n'est pas nécessaire de rentrer dans le débat de qui est l'auteur de l'épître. Cependant, il est nécessaire de noter la proximité théologique entre Paul et celui qui écrit cette lettre. Certains voient même une influence de l'apôtre Jean, nous verrons cela tout à l'heure.

15:17). Nous l'avons vu, ceux-ci enseignent que la résurrection des morts est déjà arrivée (2 Ti 2:18). En faisant cela ils blasphèment le nom de Christ et le Saint-Esprit qui l'a fait ressusciter.

Une expression analogue est utilisée dans 1 Jean 2:21 : « Je vous ai écrit, non que vous ne connaissiez pas la vérité, mais parce que vous la connaissez, et parce qu'aucun mensonge ne vient de la vérité. ». Cela est directement lié à notre cas d'apostasie puisqu'il écrit à des personnes qui ont eu des tensions dans l'Église et qui ont eu des faux docteurs. Ces derniers affirment que Jésus n'est pas venu en chair (2 Jn 7), et par cela même, ils nient le Fils (1 Jn 2:22). Il semblerait donc que l'expression « connaissance de la vérité » soit directement liée à un contexte ecclésial et à des personnes dans l'Église (= l'alliance) mais qui ne sont pas chrétiennes.

IV. AUTRES INTERPRÉTATIONS COURANTES

Avec toutes ces indications, il semble clair que l'interprétation la plus fluide de ce passage est celle d'un apostat de l'alliance. Il y avait dans cette nouvelle alliance une personne qui a été mise à part par elle mais qui l'a rejetée ouvertement. Cependant, les différentes sensibilités théologiques vont avoir des exégèses tout à fait différentes. Il convient alors de les étudier et de voir si elles sont plausibles.

A) Un cas hypothétique ?

Certains théologiens affirment que nous avons affaire à un cas hypothétique que nous présente l'auteur. Ces derniers affirment que le croyant ne peut pas perdre la foi²³ et que l'Église est composée de personnes croyantes uniquement (Jr 31:31-34). Il s'agirait donc bien d'un cas hypothétique. Il est vrai que la Bible affirme que le croyant ne peut pas perdre le salut. Cependant, elle n'affirme nulle part que l'Église est composée uniquement de personnes régénérées²⁴. L'enseignement biblique semble même affirmer le contraire en Jean 15 et en Hébreux 10:26-31. Jean nous montre qu'il est possible d'être « en Christ » et de ne pas vraiment être croyant. L'argument qui déclare qu'il est impossible d'être dans l'Église et de ne pas croire ne tient donc pas debout. De plus, il est malheureusement nécessaire d'affirmer qu'Hébreux 10 ne parle pas d'un cas hypothétique puisqu'abandonner l'assemblée est la « coutume de quelques-uns » (Hé 10:25).

²³ Pour les raisons que nous avons soulignées précédemment.

²⁴ La prophétie de Jérémie n'est pas encore pleinement accomplie. En effet, nous avons encore besoin de parler de Dieu dans nos Églises et de rappeler la loi aux fidèles. L'accomplissement total sera donc eschatologique. Dans Jean 15, c'est au jour du jugement que les impies vont être rejetés du cep puis brûlés. Il me semble donc logique de dire que cette nouvelle alliance sera accomplie lorsque les non croyants vont quitter l'Église (l'alliance) et être mis en enfer.

Certains ont bien commis le péché contre le Fils de Dieu malgré le fait qu'ils étaient sanctifiés par le sang de l'alliance.

B) « Si nous continuons à pécher »

Il y a dans ce verset un problème de traduction. En effet, le grec dit cela : « Ἐκουσίως γὰρ ἁμαρτανόντων ἡμῶν » (v.26). Ce qui signifie littéralement : car en ce qui nous concerne, en péchant volontairement... Le « si » est ajouté en raison du contexte²⁵, il est bien clair que nous n'avons pas affaire à un « simple » péché volontaire puisque presque tous les péchés sont volontaires et prémédités. Le participe présent implique normalement une continuité dans l'action c'est pour cela que la plupart des traducteurs anglais disent plutôt : si nous continuons à pécher²⁶. Certains commentateurs et prédicateurs pensent donc que le péché pour lequel il ne reste pas de sacrifice est un péché répétitif, qui continue. Cette interprétation est mauvaise parce qu'elle se base sur une mauvaise traduction et un verset utilisé hors contexte. Il est vrai que l'emploi du participe présent peut évoquer une continuité mais il faut toujours étudier cela dans le contexte parce que ce n'est pas toujours le cas. Le « car » en début de phrase rend explicite que le péché pour lequel il ne reste pas de sacrifice est de quitter ouvertement l'assemblée chrétienne.

C) Pascal Denault, l'erreur de traduction et ses *a priori*

Il existe une autre interprétation de ce passage qui se base sur une mauvaise traduction. Pour Pascal Denault, un réformé baptiste contemporain, le fait qu'une personne soit sanctifiée par l'alliance mais sans être régénérée lui pose problème. Il traduit ainsi le verset 29 : « de quel pire châtiment pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel *elle* a été sanctifiée, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ? »²⁷. Pascal Denault relie donc sanctifié à alliance. Il est vrai que le sujet peut être au choix masculin ou féminin. Cependant, regardons cette phrase dans son contexte :

Retenons fermement la profession de notre espérance, car celui qui a fait la promesse est fidèle. Veillons les uns sur les autres, pour nous exciter à la charité et aux bonnes oeuvres. N'abandonnons pas notre assemblée, comme c'est la coutume de quelques-uns; mais exhortons-nous réciproquement, et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour. Car, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. Celui qui a violé la loi de Moïse meurt

25 Aussi en raison du génitif absolu.

26 En anglais : « If we go on sinning willfully ».

27 P. Denault, *Une alliance plus excellente*, publications chrétiennes, Canada, 2016, p.167, chapitre 4, italique ajouté

sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins; *de quel pire châtement pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel elle a été sanctifiée, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ?* Car nous connaissons celui qui a dit: À moi la vengeance, à moi la rétribution! et encore: Le Seigneur jugera son peuple. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant. (Hé 10:23-31)²⁸

Il faut critiquer cette position. Non seulement, elle ne va pas avec le contexte puisqu'elle oublie toutes les références à l'alliance et au fait que les personnes quittent l'assemblée mais en plus, elle n'est pas du tout naturelle. Si l'auteur avait voulu dire : « tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel *elle* a été sanctifiée » il l'aurait dit autrement²⁹. Le grec fait en priorité référence au sujet au nominatif : « celui qui », lier le verbe au COD est totalement artificiel. Pourquoi traduit-il ainsi ? C'est à cause de ses présupposés. Voilà ce qu'il écrit :

L'objectif de Blake³⁰, en s'appuyant sur Hébreux 10.29, était de démontrer que la nouvelle alliance, comme l'ancienne, était « transgressable », puisqu'une alliance de cette nature était nécessaire pour inclure la postérité des croyants. Nous pensons cependant que le fondement de sa preuve repose sur une mauvaise interprétation de ce verset, principalement causée par une mauvaise traduction de ce dernier. Grammatically, ce verset peut être traduit tel que Blake le lisait. Cependant, cette traduction est impossible théologiquement. Comment quelqu'un qui a été sanctifié par le sang de Christ (le sang de l'alliance) peut-il périr (voir Hé 10:14) ? (...) La solution pédobaptiste reposait entièrement sur l'idée que les membres de la nouvelle alliance, comme ceux de l'ancienne, étaient composés à la fois de personnes régénérées et de personnes non régénérées. ... Mais ceux qui n'avaient qu'un statut dans l'Église visible pouvaient déchoir et ainsi transgresser la nouvelle alliance dans laquelle « ils furent sanctifiés par le sang de Christ ». Nous croyons cependant que cette notion est étrangère à la nouvelle alliance qui, selon les termes bibliques, affirme explicitement le contraire de la théologie pédobaptiste.

Pascal Denault fait ici une erreur. Il choisit la traduction du verset en fonction de sa définition du mot sanctifier. Pour lui, seul les croyants peuvent être sanctifiés et il cite Hébreux 10:14 qui semble être un bon appui. Cependant, si dans un passage de l'épître aux Hébreux il est question des seuls croyants qui sont sanctifiés, un autre passage (Hé 9:13) évoque un corps sanctifié³¹. L'auteur utilise donc le mot sanctifier de différentes manières. Le témoignage biblique laisse très clairement apparaître que ce ne sont pas seulement les croyants qui sont sanctifiés (1 Co 7:14, Jer 17:27...). Le seul moyen de savoir ce que l'auteur veut dire est donc de regarder le passage dans son contexte, ce que nous avons fait dans la première partie.

28 Le verset en italique est la traduction de Pascal Denault.

29 Il aurait probablement écrit : par lequel *celle-ci* a été sanctifiée.

30 Un pédobaptiste.

31 Cf II)B)1)

Il a été prouvé que le mot « sanctifié » fait bien référence à quelqu'un du peuple de l'alliance. L'interprétation de P. Denault est donc due à son présupposé de l'alliance³².

D) L'interprétation sacramentelle

Au début de l'histoire de l'Église, certains ont vu une référence sacramentelle. En effet, si on pense que le verset vingt-deux fait référence au baptême alors il est probable que l'autre sacrement apparaisse plus loin. Puisque le sang de l'alliance peut faire référence à l'institution de la cène (Lc 22:20), il peut aussi faire référence à la cène elle-même. Celui qui participe à la cène reçoit une grâce particulière au point qu'il serait sanctifié par le sang de l'alliance. C'est bien ce que Paul décrit : « C'est pourquoi celui qui mangera le pain ou boira la coupe du Seigneur indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur. » (1 Co 11:27). Toutefois, peu de commentateurs voient ici une allusion à la cène. Ce ne serait donc pas judicieux de défendre cette interprétation. À mon sens, ce serait la seule explication valable de ce passage en dehors de celle qui est la plus naturelle et que j'ai essayé de défendre durant ce devoir.

E) La perte de la foi

Certains affirment, à partir de ce passage, qu'une personne peut perdre la foi. La personne en question est sanctifiée par le sang de l'alliance, c'est-à-dire qu'elle est bien dans la nouvelle alliance mais elle pourrait en sortir si elle perd la foi. Nous avons déjà vu que cette interprétation ne découle pas du texte ni du passage d'Hébreux 6. Le témoignage biblique énonce clairement que nous ne pouvons pas perdre la foi puisque rien « ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur. » (Ro 8:38).

³² De plus, il dit que la traduction avec laquelle il est contre est juste grammaticalement. À part son présupposé théologique il n'explique pas pourquoi il faut traduire ainsi. Notre interprétation paraît plus correcte puisque le grec est en notre faveur.

CONCLUSION

Le passage d'Hébreux 10 qui pouvait peut-être nous effrayer est en fait très clair. L'auteur de l'épître essaye de montrer à l'assemblée pourquoi il faut rester chrétien, pourquoi il faut rester dans l'Église. En effet, nous sommes le prolongement de l'alliance faite avec nos pères mais en même temps nous sommes bien dans une alliance aux mille privilèges. Nous avons un souverain Sacrificateur qui intercède auprès du Père, nous avons un prêtre qui comprend nos souffrances et qui nous guide. Notre médiateur est bien plus qu'un ange ou que Moïse lui-même... Cette alliance est donc plus exigeante envers nous. Si nous la quittons, le châtiment sera encore pire. Voilà tout l'argumentaire de l'auteur de l'épître. *Si nous pêchons volontairement* doit donc être relié à *ne quittons pas nos assemblées*. Ainsi, le péché en question est bien de quitter l'alliance dans laquelle Dieu lui-même nous a placé. En faisant cela, nous montrons clairement que l'alliance que Dieu a faite, représentée par le baptême, ne nous intéresse pas, voire même qu'elle souille. Il est donc clair que le péché d'apostasie n'est pas seulement s'éloigner de l'alliance mais bien d'en sortir pour en devenir l'ennemi. Par conséquent, ce péché ne concerne pas les croyants puisqu'il est dit que celui qui s'attache à Dieu ne pourra jamais tomber.

L'étude de ce passage soulève de nombreuses questions auxquelles il faudrait répondre. Une des questions les plus pertinentes serait d'étudier le rôle de l'Église dans ces cas-là. En effet, dans l'ancien testament la punition pour s'être rebellé à l'alliance est bien de la quitter (par sentence de mort ou par rejet de la personne et de sa famille). Or si le châtiment est plus grand, il faudrait se demander si l'exclusion de ces personnes hors de l'église doit être éternel ou temporaire (1 Ti 1:20). L'exclusion « terrestre » est-elle irréversible ou non ?

ANNEXE

Voilà quelques réflexions qui ne font pas partie du devoir lui-même parce qu'elles n'étaient pas pertinentes dans ce cadre. Ces pensées sortent de l'étude d'Hébreux que j'ai eu tout au long de ce devoir.

- Il semble que dans notre passage, il y a une référence au baptême. En Hébreux 10:22 il est écrit : « approchons-nous avec un coeur sincère, dans la plénitude de la foi, les coeurs purifiés d'une mauvaise conscience, et le corps lavé d'une eau pure. ». Ce verset peut être une allusion très probable au baptême surtout si on met cela en lien avec son parallèle en Hébreux 6 : « la doctrine des baptêmes » (Hé 6:2)³³. Si l'on comprend « lavé d'une eau pure » (Hé 10:22) comme une référence au baptême alors il semblerait que le baptême et la confession de foi sont deux choses différentes. Les personnes dans l'alliance, dont le baptême est le signe d'appartenance, peuvent être croyantes et non croyantes. Le cas d'une apostasie de quelqu'un qui a grandi dans l'alliance est donc possible.
- Un des points marquants qui prouve que nous n'avons pas affaire à un simple péché est le verset vingt-neuf : « qui aura tenu pour profane/souillant/impur le sang de l'alliance ». Le mot utilisé pour dire profane (κοινὸν) a plusieurs significations. Il peut signifier « ordinaire » mais aussi « impur » ou « souillant ». C'est-à-dire que la personne qui fait le péché pour lequel il ne reste plus de sacrifice déclare que la nouvelle alliance est impure. Il ne dit pas seulement qu'elle ne fait rien mais qu'elle souille. Nous avons bien là quelque chose de plus fort que seulement quelqu'un qui fait un « simple » péché. C'est bien quelqu'un qui a vécu à l'intérieur de l'Église et qui la déclare impure, souillante. De plus, il est question, dans la citation de Moïse, de quelqu'un qui rejette/se rebelle contre Dieu. Le verbe grec ἀθέτω signifie « se rebeller contre » et montre bien la violence du pécheur contre Dieu.

33 Ceci est une interprétation controversée et que beaucoup de commentateurs ne suivent pas.

BIBLIOGRAPHIE

- G.C. BERKOUWER, *Sin*, dans *studies in dogmatics*, William B.Eerdmans publishing company, Michgan, 1977
- J. CALVIN, *commentaires bibliques épîtres aux Hébreux*, Kerygma & Farel, France, 1990
- D.A. CARSON et D.J. MOO, *Introduction au Nouveau Testament*, traduction par Christophe Paya, Excelsis, Charols, 2007
- D. COBB, « *tomber entre les mains du Dieu vivant* » (*Hébreux 10:26-31 et 6:4-12*), dans la Revue réformée, n°236, janvier 2006
- P. DENAULT, *Une alliance plus excellente*, publications chrétiennes Inc, Canada, 2016
- M. HORTON, *Introducing Covenant theology*, Baker books, USA, 2006
- W. L. LANE, *Hebrews 9-13*, série Word Biblical Commentary, pas de lieu, 1991
- J. OWEN, *An exposition of hebrews* n°4 (Hé 8:12-13:25), The National foundation for Christian Education, USA, pas de date
- J. SKLAR, *Leviticus*, dans la série Tyndale Old Testament commentaries (TOTC), Inter-Varsity Press, USA, 2014
- G. VOS, *Redemptive History and Biblical Interpretation*, Presbyterian and reformed publishing company, 1980 (chapitre 6 : Hebrew, the epistle of the diatheke)